



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-133247>

Département(s) de publication : **75**

Annonce n° **24-133247**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION IDF

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Protection de l'environnement

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Marché d'assurances

Description : Dans le cadre du renouvellement de son marché d'assurances, LE GROUPEMENT DE COMMANDES constitué de la chambre d'agriculture de Région Ile-De-France, et des structures SIE et GRDS Ile-de-France, "Maison de l'élevage", lance une consultation pour confier à un ou plusieurs prestataires la couverture de leurs assurances.

Identifiant de la procédure : d81f1e2e-c899-4d4b-b555-3279e641f710

Avis précédent : 76865c44-4882-4f88-b20f-e6d4c674a359-01

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 66515200 Services d'assurance de biens

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 66516000 Services d'assurance responsabilité civile

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 66514110 Services d'assurance de véhicules à moteur

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 66515410 Services d'assurance pertes financières

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 66513100 Services d'assurance défense et recours

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 **Identifiant technique du lot** : LOT-0001

Titre : Assurance des Dommages aux biens et des risques annexes

Description : Assurance des Dommages aux biens et des risques annexes

Identifiant interne : Lot 1

5.1.1 **Objet**

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 66515200 Services d'assurance de biens

5.1.2 **Lieu d'exécution**

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.6 **Informations générales**

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

5.1.10 **Critères d'attribution**

Critère :

Type : Prix

Description : Ce critère est noté sur 60 points Le critère financier tient compte du montant TTC de la prime ou cotisation annuelle proposée par le candidat A ce titre, il est fait application de la formule suivante : Note = Prix le plus bas proposé x par le critère 60 points Prix du candidat

Critère :

Type : Qualité

Description : Nature et étendue des garanties par rapport aux CCTP
..... 35 points - Offre ne comportant aucune réserve réduisant les garanties du CCTP = 40 points - Offre comportant une réserve réduisant les garanties du CCTP = 30 points - Offre comportant deux réserves réduisant les garanties du CCTP = 20 points - Offre comportant trois réserves réduisant les garanties du CCTP = 10 points - Offre comportant quatre réserves et plus réduisant les garanties du CCTP = 0 point

Critère :

Type : Qualité

Description : Performances en matière de protection de l'environnement..... 5 points Les candidats doivent développer dans

leur mémoire technique la politique RSE mise en place au sein de leur société -
Pertinent : 5 points - Satisfaisant : 4 points - Renseigné : 2 points - Non renseigné :
0 point

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : NC

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : - Référé précontractuel (art. L551-1 et suivants du Code de Justice Administrative) : depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (la requête en référé devant être introduite avant la conclusion du contrat), devant le juge des référés précontractuels du Tribunal Administratif. - Recours gracieux : adressé au pouvoir adjudicateur dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée. - Recours indemnitaire : exercé devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la réponse apportée à une demande préalable. - Recours pour excès de pouvoir (art R421-1 et suivants du Code de Justice Administrative) : dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la décision attaquée. Une requête en référé-suspension peut être introduite simultanément sur le fondement des articles L521-1 et R522-1 du code de justice administrative. Le recours pour excès de pouvoir contre les actes détachables du contrat n'est plus ouvert aux candidats évincés à compter de la conclusion du contrat. - Recours de pleine juridiction : pour tout candidat évincé contestant la légalité du marché ou de certaines de ses clauses qui lui en sont divisibles, dans un délai de deux mois à compter de la conclusion du marché. Ce recours peut, le cas échéant, être assorti de demandes indemnitaires. Une requête en référé-suspension peut également être introduite simultanément sur le fondement des articles précités. - Référé contractuel (art L551-13 et suivants du code de justice administrative) : exercé après la signature du contrat, devant le juge des référés du Tribunal administratif (excepté si le candidat évincé a déjà saisi le juge dans le cadre d'un référé précontractuel ou si le pouvoir adjudicateur a fait paraître un avis d'intention de conclure au JOUE et a respecté un délai de 11 jours entre la publication de cet avis et la conclusion du marché).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui signe le marché : CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION IDF

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

Titre : Assurance de la Responsabilité civile général et des risques annexes (y compris les indemnités contractuelles)

Description : Assurance de la Responsabilité civile général et des risques annexes (y compris les indemnités contractuelles)

Identifiant interne : Lot 2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 66516000 Services d'assurance responsabilité civile

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Les critères sont les mêmes pour l'ensemble des lots ; cf. Lot 1.

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Les critères sont les mêmes pour l'ensemble des lots ; cf. Lot 1.

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : - Référé précontractuel (art. L551-1 et suivants du Code de Justice Administrative) : depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (la requête en référé devant être introduite avant la conclusion du contrat), devant le juge des référés précontractuels du Tribunal Administratif. - Recours gracieux : adressé au pouvoir adjudicateur dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée. - Recours indemnitaire : exercé devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la réponse apportée à une demande préalable. - Recours pour excès de pouvoir (art R421-1 et suivants du Code de Justice Administrative) : dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la décision attaquée. Une requête en référé-suspension peut être introduite simultanément sur le fondement des articles L521-1 et R522-1 du code de justice administrative. Le recours pour excès de pouvoir contre les actes détachables du contrat n'est plus ouvert aux candidats évincés à compter de la conclusion du contrat. - Recours de pleine juridiction : pour tout candidat évincé contestant la légalité du marché ou de certaines de ses clauses qui lui en sont divisibles, dans un délai de deux mois à compter de la conclusion du marché. Ce recours peut, le cas échéant, être assorti de demandes indemnitaires. Une requête en référé-suspension peut également être introduite simultanément sur le fondement des articles précités. - Référé contractuel (art L551-13 et suivants du code de justice administrative) : exercé après la signature du contrat, devant le juge des référés du Tribunal administratif (excepté si le candidat évincé a déjà saisi le juge dans le cadre d'un référé précontractuel ou si le pouvoir adjudicateur a fait paraître un avis d'intention de conclure au JOUE et a respecté un délai de 11 jours entre la publication de cet avis et la conclusion du marché).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui signe le marché : CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION IDF

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

Titre : Assurances Automobiles et des risques annexes

Description : Assurances Automobiles et des risques annexes

Identifiant interne : Lot 3

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 66514110 Services d'assurance de véhicules à moteur

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Les critères sont les mêmes pour l'ensemble des lots ; cf. Lot 1.

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : NC

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : - Référé précontractuel (art. L551-1 et suivants du Code de Justice Administrative) : depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (la requête en référé devant être introduite avant la conclusion du contrat), devant le juge des référés précontractuels du Tribunal Administratif. - Recours gracieux : adressé au pouvoir adjudicateur dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée. - Recours indemnitaire : exercé devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à

compter de la réponse apportée à une demande préalable. - Recours pour excès de pouvoir (art R421-1 et suivants du Code de Justice Administrative) : dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la décision attaquée. Une requête en référé-suspension peut être introduite simultanément sur le fondement des articles L521-1 et R522-1 du code de justice administrative. Le recours pour excès de pouvoir contre les actes détachables du contrat n'est plus ouvert aux candidats évincés à compter de la conclusion du contrat. - Recours de pleine juridiction : pour tout candidat évincé contestant la légalité du marché ou de certaines de ses clauses qui lui en sont divisibles, dans un délai de deux mois à compter de la conclusion du marché. Ce recours peut, le cas échéant, être assorti de demandes indemnitaires. Une requête en référé-suspension peut également être introduite simultanément sur le fondement des articles précités. - Référé contractuel (art L551-13 et suivants du code de justice administrative) : exercé après la signature du contrat, devant le juge des référés du Tribunal administratif (excepté si le candidat évincé a déjà saisi le juge dans le cadre d'un référé précontractuel ou si le pouvoir adjudicateur a fait paraître un avis d'intention de conclure au JOUE et a respecté un délai de 11 jours entre la publication de cet avis et la conclusion du marché).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui signe le marché : CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION IDF

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0004

Titre : Assurances Risques Numériques Cyber

Description : Assurances Risques Numériques Cyber

Identifiant interne : Lot 4

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 66515410 Services d'assurance pertes financières

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Les critères sont les mêmes pour l'ensemble des lots ; cf. Lot 1.

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : NC

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : - Référé précontractuel (art. L551-1 et suivants du Code de Justice Administrative) : depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (la requête en référé devant être introduite avant la conclusion du contrat), devant le juge des référés précontractuels du Tribunal Administratif. - Recours gracieux : adressé au pouvoir adjudicateur dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée. - Recours indemnitaire : exercé devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la réponse apportée à une demande préalable. - Recours pour excès de pouvoir (art R421-1 et suivants du Code de Justice Administrative) : dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la décision attaquée. Une requête en référé-suspension peut être introduite simultanément sur le fondement des articles L521-1 et R522-1 du code de justice administrative. Le recours pour excès de pouvoir contre les actes détachables du contrat n'est plus ouvert aux candidats évincés à compter de la conclusion du contrat. - Recours de pleine juridiction : pour tout candidat évincé contestant la légalité du marché ou de certaines de ses clauses qui lui en sont divisibles, dans un délai de deux mois à compter de la conclusion du marché. Ce recours peut, le cas échéant, être assorti de demandes indemnitaires. Une requête en référé-suspension peut également être introduite simultanément sur le fondement des articles précités. - Référé contractuel (art L551-13 et suivants du code de justice administrative) : exercé après la signature du contrat, devant le juge des référés du Tribunal administratif (excepté si le candidat évincé a déjà saisi le juge dans le cadre d'un référé précontractuel ou si le pouvoir adjudicateur a fait paraître un avis d'intention de conclure au JOUE et a respecté un délai de 11 jours entre la publication de cet avis et la conclusion du marché).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui signe le marché : CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION IDF

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0005

Titre : Assurance Protection juridique des élus

Description : Assurance Protection juridique des élus

Identifiant interne : Lot 5

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 66513100 Services d'assurance défense et recours

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Les critères sont les mêmes pour l'ensemble des lots ; cf. Lot 1.

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : NC

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : - Référé précontractuel (art. L551-1 et suivants du Code de Justice Administrative) : depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (la requête en référé devant être introduite avant la conclusion du contrat), devant le juge des référés précontractuels du Tribunal Administratif. - Recours gracieux : adressé au pouvoir adjudicateur dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée. - Recours indemnitaire : exercé devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la réponse apportée à une demande préalable. - Recours pour excès de pouvoir (art R421-1 et suivants du Code de Justice Administrative) : dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la décision attaquée. Une requête en référé-suspension peut être introduite simultanément sur le fondement des articles L521-1 et R522-1 du code de justice administrative. Le recours pour excès de pouvoir contre les actes détachables du contrat n'est plus ouvert aux candidats évincés à compter de la conclusion du contrat. - Recours de pleine juridiction : pour tout candidat évincé contestant la légalité du marché ou de certaines de ses clauses qui lui en sont divisibles, dans un délai de deux mois à compter de la conclusion du marché. Ce recours peut, le cas échéant, être assorti de demandes indemnitaires. Une requête en référé-suspension peut également être introduite simultanément sur le fondement des articles précités. - Référé contractuel (art L551-13 et suivants du code de justice administrative) : exercé après la signature du contrat, devant le juge des référés du Tribunal administratif (excepté si le candidat évincé a déjà saisi le juge dans le cadre d'un référé précontractuel ou si le pouvoir adjudicateur a fait paraître un avis d'intention de conclure au JOUE et a respecté un délai de 11 jours entre la publication de cet avis et la conclusion du marché).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui signe le marché : CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION IDF

Section 6 - Résultats

Valeur maximale des accords-cadres dans cette procédure : 75,943 Euro

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 12,194 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE

Offre :

Identifiant de l'offre : 1031442_offre_1022275_621977

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2024-01 lot 1

Date de conclusion du marché : 20/11/2024

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

Organisation qui signe le marché : CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION IDF

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0002

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 8,315 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE

Offre :

Identifiant de l'offre : 1031442_offre_1022276_621977

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0002

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2024-01 lot 2

Date de conclusion du marché : 20/11/2024

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

**Organisation qui signe le marché : CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION
IDF**

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0003

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 54,375 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE

Offre :

Identifiant de l'offre : 1031442_offre_1022277_621977

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0003

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2024-01 lot 3

Date de conclusion du marché : 20/11/2024

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

Organisation qui signe le marché : CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION
IDF

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0004

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 1,732 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : SAS SARRE ET MOSELLE

Offre :

Identifiant de l'offre : 1031442_offre_1022278_271794.crypt

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0004

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2024-01 lot 4

Date de conclusion du marché : 18/11/2024

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

Organisation qui signe le marché : CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION
IDF

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 4

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0005

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 291 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : PROTEXIA FRANCE

Offre :

Identifiant de l'offre : 1031442_offre_1022279_271794.crypt

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0005

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2024-01 lot 5

Date de conclusion du marché : 20/11/2024

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

Organisation qui signe le marché : CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION
IDF

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION IDF

Numéro d'enregistrement : 13002381500017

Adresse postale : 19 rue d'Anjou

Ville : Paris

Code postal : 75008

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Adresse électronique : solene.iannetta@idf.chambagri.fr

Téléphone : +33 16479311

Profil de l'acheteur : <https://chambre-agriculture-idf.e-marchespublics.com>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui signe le marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Paris

Numéro d'enregistrement : 17750005500013

Adresse postale : 7 rue de Jouy

Ville : Paris

Code postal : 75004

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.taparis@juradm.fr

Téléphone : 0144594400

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0003

Nom officiel : GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE

Numéro d'enregistrement : 382 285 260 02533

Ville : Antony

Code postal : 92160

Subdivision pays (NUTS) : Hauts-de-Seine (FR105)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001, LOT-0002, LOT-0003

8.1 ORG-0004

Nom officiel : SAS SARRE ET MOSELLE

Numéro d'enregistrement : 30157314300023

Ville : SARREBOURG

Code postal : 57400

Subdivision pays (NUTS) : Moselle (FRF33)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0004

8.1 ORG-0005

Nom officiel : PROTEXIA FRANCE

Numéro d'enregistrement : 38227662400089

Ville : PARIS LA DEFENSE

Code postal : 92076

Subdivision pays (NUTS) : Hauts-de-Seine (FR105)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0005

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 39a940f7-945d-4b61-b094-a27258294bd2 - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 26/11/2024 à 12:10

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26/11/2024